



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-042-2021-03

PUBLIÉ LE 19 MARS 2021

Sommaire

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France /

IDF-2021-03-18-00003 - ARRÊTÉ Modifiant l'arrêté n°
2019-IDF-2019-10-28-006 du 28 octobre 2019 portant nomination pour les
années civiles 2020-2021 des membres de la commission consultative
chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au
spectacle vivant (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service des collectivités locales et du contentieux

IDF-2021-03-19-00001 - Arrêté fixant la composition du comité des élus de la
région Ile-de-France pour la répartition du fonds de solidarité des
communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) (3 pages)

Page 6

Rectorat de l'académie de Paris /

IDF-2021-03-16-00013 - Arrêté n° 2021-21- RRA relatif à la composition du
conseil consultatif régional académique de la formation continue des
adultes (CCRAFCA) d'Ile-de-France (3 pages)

Page 10

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2021-03-18-00003

ARRÊTÉ Modifiant l'arrêté n°
2019-IDF-2019-10-28-006 du 28 octobre 2019
portant nomination pour les années civiles
2020-2021 des membres de la commission
consultative chargée de donner un avis
sur l'attribution des aides déconcentrées au
spectacle vivant



ARRÊTÉ

Modifiant l'arrêté n° 2019-IDF-2019-10-28-006 du 28 octobre 2019 portant nomination pour les années civiles 2020-2021 des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS**

**Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du Traité ;
- VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 21 ;
- VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU le décret n°2009-633 du 6 juin 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication ;
- VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'actions des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant, et notamment son article 7 ;
- VU l'arrêté n°2019-IDF-2019-10-28-006 du 28 octobre 2019 portant nomination des membres pour les années civiles 2020-2021 de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;
- VU l'arrêté n°2020-07-28-04 modifiant l'arrêté n°2019-IDF-2019-10-28-006 du 28 octobre 2019 portant nomination des membres pour les années civiles 2020-2021 de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant
- SUR proposition du Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

ARRÊTE :

Article 1^{er}:

Madame Satchie NORO, artiste et co-directrice, Les Noctambules - Lieu de Fabrique, Nanterre (92), Monsieur Bernard MATHONNAT, personnalité qualifiée et Monsieur Marc Le

GLATIN, directeur du Théâtre de la Cité Internationale, démissionnent du collège théâtre, arts de la rue et arts du cirque.

Ils sont remplacés pour la durée de leur mandat restant à courir par Monsieur Tristan RYBALTCHENKO, Directeur de l'Action Culturelle, Villeparisis (77), Monsieur Laurent BAZIN, Metteur en scène et réalisateur, compagnie Mesden, Paris (75), et Monsieur Matthieu MALGRANGE, Directeur de L'Atelier du Plateau, Paris (75).

Article 2 :

Le Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, et le Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 18 mars 2021

Le préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris

SIGNE

Marc GUILLAUME

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2021-03-19-00001

Arrêté fixant la composition du comité des élus
de la région Ile-de-France pour la répartition du
fonds de solidarité des communes de la région
d'Ile-de-France (FSRIF)



ARRÊTÉ n°

RELATIF A LA COMPOSITION DU COMITÉ DES ÉLUS DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LA RÉPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE (FSRIF)

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU les articles L.2531-12 et suivants du code général des collectivités territoriales concernant le fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France,
- VU les articles R.2531-23 et suivants du code général des collectivités territoriales concernant le fonctionnement du comité d'élus de la région d'Île-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2020-11-10-005 du 10 novembre 2020 fixant les modalités de l'élection des représentants des maires au comité des élus de la région d'Île-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2020-11-10-006 du 10 novembre 2020 fixant les modalités de l'élection des représentants des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au comité des élus de la région d'Île-de-France,
- VU le procès verbal du 5 mars 2021 relatif à l'élection des treize maires et de leurs suppléants au comité des élus de la région d'Île-de-France,
- VU le procès verbal du 5 mars 2021 relatif à l'élection des trois présidents d'établissements publics de coopération intercommunale et de leurs suppléants au comité des élus de la région d'Île-de-France,
- SUR proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Le comité d'élus de la région d'Île-de-France pour la répartition du fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France est composé comme suit :

Membres de droit :

- la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France,
- les Présidents des Conseils généraux de la région d'Ile-de-France,
- la Maire de Paris.

Trois présidents d'établissements publics de coopération intercommunale élus le 5 mars 2021 par le collège des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale de la région d'Ile-de-France :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Jean-Didier BERGER Maire de Clamart (92) Président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris (92)	M. Michel LEPRETRE Président de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (94)
M. Jacques KOSSOWSKI Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (92)	M. Yannick BOEDEC Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis (95)
M. Laurent CATHALA Ancien Ministre et Maire de Créteil, Président de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir (94)	Mme. Isabelle PERIGAULT Maire du Plessis-Feu-Aussous, Présidente de la Communauté de Communes du Val briard (77)

Treize maires élus le 5 mars 2021 par le collège des maires de la région d'Ile-de-France :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Yann DUBOSC Maire de Bussy-Saint-Georges (77)	Mme Mireille MUNCH Maire de Ferrières-en-Brie (77)
M. Guy GEOFFROY Maire de Combs-la-Ville (77)	M. Daniel DOMETZ Maire de Saint-Mard (77)
M. Jean-Claude GENIES Maire de Gressy (77)	M. Achille HOURDE Maire de Jaignes (77)
M. Pascal COLLADO Maire de Vernouillet (78)	M. François GARAY Maire des Mureaux (78)
M. Sylvain LAMBERT Maire de Rochefort-en-Yvelines (78)	M. François MORTON Maire de Guyancourt (78)
M. Alain GARBE Maire de Bruyères-sur-Oise (95)	Mme Stéphanie BRIOLANT Maire d'Emancé (78)
M. Patrick FLOQUET Maire de Montmagny (95)	M. Grégory GARESTIER Maire de Maurepas (78)
M. Romain COLAS Maire de Boussy-Saint-Antoine (91)	M. Thomas CHAZAL Maire de Vigneux-sur-Seine (91)
Mme Sophie RIGAULT Maire de Saint-Michel sur Orge (91)	M. Guillaume BELLINELLI Maire de Roinville-sous-Dourdan (91)
M. Rolin CRANOLY Maire de Gagny (93)	M. Igor TRICKOVSKI Maire de Villejust (91)
M. Philippe LAURENT Maire de Sceaux (92)	Mme Marianne DURANTON Maire de Morsang sur Orge (91)
M. Eric BERDOATI Maire de Saint-Cloud (92)	M. Laurent VASTEL Maire de Fontenay-aux-Roses (92)
M. Hervé GICQUEL	M. Régis CHARBONNIER

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris
5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | ☎ Standard : 01 82 52 40 00
Site internet : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>
Twitter : https://twitter.com/Prefet75_IDF | LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/l-état-en-île-de-france/>

ARTICLE 2 :

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 19 mars 2021

Le préfet de la Région d'Ile-de-France, préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2021-03-16-00013

Arrêté n° 2021-21- RRA relatif à la composition
du conseil consultatif régional académique de la
formation continue des adultes (CCRAFCA)
d Ile-de-France



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2021-21- RRA relatif à la composition du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes (CCRAFCA) d'Île-de-France.

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS,
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS ET D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment son article D.423-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 2020 relatif au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes ;

Vu le décret n° 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Christophe KERRERO, recteur de Paris, recteur de la région académique d'Île-de-France, chancelier des universités ;

Vu les résultats des dernières élections professionnelles aux comités techniques académiques des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

ARRÊTE

Article 1 : Le conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes de l'Île-de-France est composé comme suit :

Représentants de l'administration :

Quatre représentants membres de droit :

- Monsieur Christophe KERRERO, recteur de Paris, recteur de la région académique d'Île-de-France, chancelier des universités, président (suppléant : Monsieur Jean-Marie PELAT, secrétaire général de la région académique) ;

- Monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil (suppléante : Madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil) ;
- Madame Charline AVENEL, rectrice de l'académie de Versailles (suppléant : Monsieur Benoît VERSCHAEVE, secrétaire général de l'académie de Versailles) ;
- Madame Alice KAMENKA, déléguée régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue (suppléante : Madame Véronique BLANC, déléguée régionale académique adjointe à la formation professionnelle initiale et continue) ;

Six représentants nommés, par le recteur de région académique, recteur de Paris, chancelier des universités, en accord avec le recteur de l'académie de Créteil et la rectrice de l'académie de Versailles :

- Monsieur Pascal FOURESTIER, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Créteil (suppléant : Monsieur Frédéric LAIGLE, IEN chargé de la formation continue - académie de Créteil) ;
- Monsieur Emmanuel DIDIER, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Versailles (suppléant : Monsieur Gérard PUIGDEMONT, délégué académique à la formation continue de l'académie de Versailles) ;
- Madame Elisabeth CHANIAUD, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Paris (suppléant : Monsieur Franck PHILIPPE, adjoint à la déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Paris) ;
- Monsieur Daniel BERACHATEGUI, proviseur du lycée Samuel de Champlain à Chennevières sur Marne - 94 (suppléant : Monsieur Claude THOINET, proviseur du lycée Maximilien d'Alfortville - 94) ;
- Monsieur Ludovic SAIGNEL, agent comptable du GRETA Création, Design et Métiers d'Art de Paris (suppléant : Monsieur Nicolas VOISIN, agent comptable du GRETA des Yvelines) ;

Représentants du personnel :

Représentants nommés par le recteur de région académique sur proposition des organisations syndicales :

- Madame Chantal BILLAUDEL, FSU (suppléante : Madame Geneviève ROYER)
- Monsieur Pascal CALLAC, FSU (suppléant : Monsieur Patrick DUCHEMIN)
- Monsieur Dominique CHAUVIN, FSU (suppléante : Maria JIMENEZ)
- Monsieur Antoine TARDY, FSU (suppléant : Monsieur Jean- François GAY)
- Monsieur Khaled ZEGGOUT, FSU (suppléant : Monsieur Marc BERTHET)
- Monsieur Arnaud TANCRE, FO (suppléante : Delphine CASTAING)
- Monsieur Alex THIMON, FO (suppléant : Benoît CONNETABLE)
- Monsieur Grégory MARCHAND, CGT (suppléante : Michèle SCHIAVI)
- Monsieur Alain BERNIER, SGEN/CFDT (suppléant : Olivier DANIEL)
- Madame Adeline RAGUET, UNSA (suppléante : Clotilde BOYER)

Article 2 : Les directeurs des groupements d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle au sein de la région académique assistent de droit aux séances du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes, à titre consultatif.

Article 3 : La durée du mandat des représentants de l'administration nommés par le recteur de région académique, recteur de Paris, chancelier des universités, est de 4 ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4 : Le secrétaire général de la région académique d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 16 mars 2021

Signé

Christophe KERRERO